



La Fondation s'est donné pour mission de rendre possible l'intégration complète au sein de la société des personnes en situation de handicap physique, en priorité, et de toute personne dont les besoins correspondent aux compétences et ressources de la Fondation. Nous proposons plusieurs secteurs d'activité qui permettent aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une formation et d'exercer une profession dans un environnement adapté. Solidarité, qualité et proximité sont les mots clés de la philosophie de notre entreprise sociale.

Afin de compléter notre équipe, nous recherchons, dès que possible, un ou une

COLLABORATEUR MOYENS AUXILIAIRES (74917)

Cahier des charges non prioritaire

LIEU DE TRAVAIL	En atelier
ENTRÉE EN FONCTION	A convenir
TAUX D'ACTIVITÉ	100%
TYPE D'EMPLOI	A durée déterminée
RENSEIGNEMENTS	Florian Termat Assistant RH Tél. 022 309 11 32

EXIGENCES

- Durée minimale de l'affectation : 3 mois
- Résider dans le canton de Genève
- Permis de conduire véhicule léger avec minimum 2 ans d'expérience
- Avoir un casier judiciaire vierge

BUT DE LA FONCTION

50% Aide réparateur

Réparations diverses des moyens auxiliaires (chaises, déambulateurs, etc.)

50% Chauffeur livraison

Livraisons des moyens auxiliaires (fauteuils, déambulateurs, etc.) auprès des clients bénéficiaires. Aide au montage et à l'installation.



COLLABORATEUR MOYENS AUXILIAIRES (74917)

Cahier des charges non prioritaire

AUTRES PRECISIONS

- Durée d'affectation minimale : 3 Mois
- Temps de travail hebdomadaire : 40 Heures/semaine
- Horaire de travail fixe : Oui
- Vérification de la réputation : Oui
- Cyberadministration : Oui
- Programme prioritaire: Non
- Travail le week-end: Non
- Travail de nuit : Non
- Logement fourni : Non
- Nourriture fournie : Non

EXIGENCES

Connaissances exigées

- Permis de conduire véhicule léger avec minimum 2 ans d'expérience.
- Bonnes aptitudes manuelles et mécaniques. Capacités d'adaptation.

Connaissances souhaitées

Autonomie, connaissance du canton de Genève, goût pour les contacts humains, ouverture au problème du handicap.

Exigences posées au civiliste

L'Office fédéral du service civil vérifie systématiquement le casier judiciaire du civiliste ainsi que l'extrait spécial du casier judiciaire et décide de la possibilité ou non d'une affectation. Tout délit en lien avec l'abus de confiance, les voies-de-faits, les mœurs, la circulation routière, les stupéfiants est éliminatoire.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre dossier **complet** (lettre de motivation, CV, copies des diplômes et certificats de travail) par email uniquement : florian.termat@foyer-handicap.ch